PÉTITION ADRESSÉE <u>au gouvernement du Canada</u>

ATTENDU QUE :

1. Le MDN a vaporisé des mixtures de 2,4-D/2,4,5-T (connus aussi sous le nom d'agent Orange et d'agent Pourpre) et de Tordon 101 (connu aussi sous le nom d'agent Blanc) entre 1956 et 1984 à la BFC Gagetown et n'a pas reconnu les effets cumulatifs ou les dommages de ces contaminants toxiques sur les humains civils et militaires.
2. Au début des années 1980, le major Ruston a déclaré au cabinet du Nouveau-Brunswick que le MDN s'inquiétait de la dioxine du 2,4,5-T dès **1964**. Suivant le document « Projet d'acceptabilité d'homologation continue » de janvier 2005, la contamination au dioxine du 2,4,5-T a été constatée au début des années **1970** et c'est **APRÈS** que le processus de fabrication a été amélioré pour réduire sensiblement la contamination.
3. En juin 2006, la société Jacques Whitford a fait état de plusieurs zones « hautement contaminées par des produits chimiques » à la BFC Gagetown, lesquelles ont été bouclées pour en prévenir l'utilisation. En novembre 2006, la société Cantox Environmental a déclaré que la BFC Gagetown était SANS DANGER et ces zones ont été ouvertes.
4. En septembre 2007, le ministre des Anciens combattants a annoncé le versement d'une indemnité à ceux qui ont été exposés entre le 1er juin et le 30 1966 et 1967, ce qui voulait dire que les produits chimiques N'ÉTAIENT PAS dangereux avant, entre ou après ces dates.

Nous, soussignés, <u>citoyens du Canada</u>

Demandons au <u>gouvernement du Canada</u>

<u>D'ouvrir une enquête publique sur l'implication du MDN/ACC dans un éventuel camouflage de vaporisations de produits toxiques à la BFC Gagetown et sur le refus d'ACC de reconnaître les anciens combattants qui prétendent avoir été exposés à des produits chimiques à la BFC Gagetown.</u>

Signatures (Signez votre propre nom. Pas en lettres détachées.)	**Adresses** Indiquez votre domicile ou la ville ou la province et le code postal